

Que savoir sur le dépistage du cancer du col de l'utérus.

Qu'est-ce que le dépistage du cancer du col de l'utérus?

Le dépistage du cancer du col de l'utérus est un test effectué pour les personnes qui présentent un risque de cancer du col de l'utérus, mais qui n'ont aucun symptôme et se sentent généralement bien. Le Programme ontarien de dépistage du cancer du col de l'utérus est un programme de dépistage qui encourage ces personnes à se faire dépister régulièrement. Un dépistage régulier peut vous aider à prévenir le développement d'un cancer du col de l'utérus.

Le col de l'utérus est la partie qui relie l'utérus au vagin (ouverture génitale). Le cancer du col de l'utérus est presque toujours causé par le virus du papillome humain (VPH). Vous n'avez **pas** plus de risque de développer un cancer du col de l'utérus si d'autres personnes de votre famille l'ont déjà eu.

Qu'est-ce que le virus du papillome humain (VPH)?

Le VPH est un virus qui se transmet d'une personne à l'autre par contact sexuel. Un contact sexuel peut prendre de nombreuses formes différentes. Par « contact sexuel », on entend qu'une autre personne ait un contact avec vos organes génitaux (parties intimes), que ce soit avec les mains, la bouche ou les organes génitaux.

Le VPH est courant et disparaît souvent de lui-même sans causer de problème.

Il existe plus de 100 types de VPH qui peuvent entraîner des modifications des cellules du col de l'utérus. Pour **certains** types de VPH, ces modifications cellulaires peuvent se transformer en cancer du col de l'utérus avec le temps si elles ne sont pas traitées.

Qu'est-ce que le test de dépistage du cancer du col de l'utérus?

Le test de dépistage du cancer du col de l'utérus recherche les types de VPH qui peuvent parfois causer le cancer du col de l'utérus. Il vérifie également la présence de modifications cellulaires dans le col de l'utérus causées par ces types de VPH. Le test ne recherche **pas** d'autres types de VPH.

Le test Pap a été remplacé par le test de dépistage du cancer du col de l'utérus, qui est plus efficace pour prévenir cette maladie.

Qui doit se faire dépister et à quelle fréquence?

Le Programme ontarien de dépistage du cancer du col de l'utérus recommande que la plupart des personnes admissibles passent un test de dépistage du cancer du col de l'utérus tous les **5 ans**.

- Faites-vous dépister si :
 - vous avez au moins 25 ans; et
 - vous êtes une femme, une personne bispirituelle, une personne transmasculine ou une personne non binaire ayant un col de l'utérus; et
 - vous avez déjà eu des contacts sexuels avec une autre personne; et
 - vous ne ressentez aucun symptôme, comme des saignements différents ou des écoulements (liquide clair ou jaune) du vagin (ouverture génitale).
- Vous devriez quand même vous faire dépister si :
 - vous avez reçu le vaccin contre le VPH;
 - vous vous sentez en bonne santé;
 - vous êtes en ménopause;
 - aucun membre de votre famille n'a eu de cancer du col de l'utérus;
 - vous avez eu des contacts sexuels avec seulement une autre personne;
 - vous avez le même partenaire sexuel depuis longtemps;



- vous n'avez pas eu de contact sexuel depuis longtemps;
- vous vivez une relation homosexuelle.

Si votre système immunitaire est affaibli, il se peut que vous deviez passer un test de dépistage du cancer du col de l'utérus tous les **3 ans**, par exemple, si vous vivez avec le VIH/SIDA ou si vous avez subi une greffe d'organe.

Le dépistage du cancer du col de l'utérus est également recommandé après un traitement des modifications cellulaires du col de l'utérus. Selon les résultats de ce traitement, votre médecin, votre infirmière praticienne, votre infirmière ou votre sage-femme vous indiquera à quelle fréquence vous devez vous faire dépister.

La plupart des personnes peuvent cesser de se faire dépister pour le cancer du col de l'utérus entre 65 et 69 ans. Votre médecin, votre infirmière praticienne, votre infirmière ou votre sage-femme vous aidera à décider si vous devez continuer à vous faire dépister après l'âge de 69 ans.

Comment se déroule un test de dépistage du cancer du col de l'utérus?

L'expérience du test de dépistage du cancer du col de l'utérus ressemble à un test Pap. Un médecin, une infirmière praticienne, une infirmière ou une sage-femme utilise une petite brosse douce pour prélever des cellules de votre col de l'utérus afin que le laboratoire puisse tester les types de VPH et la présence de modifications cellulaires. La personne qui réalise le test fera tout son possible pour que votre examen soit confortable.

Que sont les prochaines étapes après un test de dépistage du cancer du col de l'utérus?

Vous recevrez le résultat de votre test de dépistage du cancer du col de l'utérus par courrier. La personne qui a effectué le test recevra également une copie de vos résultats et pourra répondre à vos questions. Elle pourra également discuter avec vous des prochaines étapes.

La présence d'un type de VPH pouvant causer un cancer du col de l'utérus ne signifie pas nécessairement que vous avez ce cancer, mais que vous pourriez avoir besoin d'un examen appelé **colposcopie** (prononcée kol-pos-ko-pi) **cervicale**.

La colposcopie cervicale est un examen effectué par un médecin spécialiste : un gynécologue. Lors de la colposcopie, le spécialiste examine votre col de l'utérus de plus près que lors d'un test de dépistage du cancer du col de l'utérus pour voir si quelque chose semble anormal. Une colposcopie peut vous aider à prévenir le développement d'un cancer du col de l'utérus.

Comment puis-je réduire mon risque d'avoir le cancer du col de l'utérus?

Vous pouvez réduire votre risque de cancer du col de l'utérus en vous faisant dépister régulièrement. Le risque de cancer du col de l'utérus augmente avec l'âge, si vous fumez et si vous avez déjà eu un contact sexuel avec une autre personne. Visitez le site moncancer.ca pour en savoir plus sur les facteurs qui peuvent influencer sur votre risque de cancer du col de l'utérus.

Comment prendre rendez-vous pour effectuer votre test?

Téléphonez à votre médecin, votre infirmière praticienne, votre infirmière ou votre sage-femme pour demander à effectuer votre test.

-ou-

Communiquez avec Santé811 à tout moment pour trouver une clinique qui effectue un test de dépistage du cancer du col de l'utérus :

- Faites une recherche avec les mots-clés « test de dépistage du cancer du col de l'utérus » : ontario.ca/servicesdesante.
- Téléphonez au 811 (ATS : 1.866.797.0007)
- Utilisez le clavardage en direct : ontario.ca/sante811

Pour en savoir plus, consultez le site : santeontario.ca/test-cervical



Vous souhaitez obtenir ces informations dans un format accessible? 1-877-280-8538, ATS 1-800-855-0511, info@ontariohealth.ca.